

Formation AEFÉ-MENJS - Session 2021-2022

Rapport individuel

Le rapport dactylographié en times 12, interligne simple, de deux à trois pages, est à rédiger par le stagiaire dans un délai d'un mois après son retour dans sa résidence administrative et à adresser :

- À son chef ou sa cheffe d'établissement ;
- À son chef ou sa cheffe d'établissement et à l'inspecteur ou inspectrice de l'Éducation nationale en résidence, pour les professeurs du 1^{er} degré.

Le rapport s'inscrit dans la structure suivante :

I. Apports de la formation AEFÉ-MENJS à votre pratique professionnelle compte tenu de votre parcours :

A. En pédagogie (conduite de classe...)

B. En didactique (programmes et savoirs disciplinaires)

II. Transferts de connaissances et compétences que vous envisagez ou avez déjà expérimentés à partir du stage

A. Dans votre pratique de classe

B. Avec les équipes de votre établissement

III. Prolongements du stage qui vous paraissent pertinents

A. Compétences que vous souhaitez approfondir

B. Moyens envisagés

Nom et prénom :

Établissement de rattachement :

Ville et pays :

Session de formation suivie :